



PROCES-VERBAL
Assemblée générale UDI
Mercredi 1^{er} mai 2013 à Savièse

Le président, Didier Favre ouvre l'Assemblée générale 2013 à 18h30.

1. Introduction

Didier Favre remercie les membres présents et la Commune de Savièse pour l'accueil.

Excusés :

- Aron Pfammatter
- Albert Glasser
- Bernard Cartoblaz
- M. Epiney de Epiney Constructions SA
- Jean-Jacques Défayes
- Valmy Debot
- Corinne Barthélémy
- Malvine Moulin pour Promotion Valais
- Nicole Zenhäusern-Camenisch

2. Approbation du PV de la dernière assemblée générale

Le PV a été envoyé par email, il est accepté sans opposition.

3. Rapports d'activités et tour d'horizon

Didier Favre

Remercie Gérard Godel d'avoir soutenu l'UDI pendant cette année et lui fait un cadeau pour son travail.

- Référendum cantonal et tentatives d'obtenir un soutien contre la LAT. Un seul canton a soutenu le référendum.
- Une commission Aménagement du territoire a été mise en place pour aller de l'avant dans le tourisme, avec la Lex Weber et avec l'aménagement du territoire.
- Des commissions ont été mises en place pour avancer sur les projets avancés durant l'année.
- Ces commissions se sont réunies plusieurs fois dont le travail sera présenté durant cette année.

Philippe Nantermod

Philippe Nantermod, présentation des finances publiques et de l'évolution de l'Etat.

4. Présentation et approbation des comptes

Les réviseurs des comptes n'ont pas pu faire le contrôle complet.

Les produits se sont élevés à CHF 71'750.-.

Les charges : CHF 59'716.25

Le bénéfice : CHF 12'033.75.

Total bilan : CHF 61'950.-.

Grâce aux sponsors, la publicité dans le *Matin dimanche* a pu être publiée et presque auto-financée. Eric Raemy remercie les sponsors et Marguerite Godel qui a trouvé des membres.

A l'unanimité, l'assemblée générale approuve les comptes.

L'assemblée demande que les recettes et les charges extraordinaires soient intégrées comme tel dans le PV. Les charges extraordinaires (*Le Matin Dimanche*) s'élèvent à CHF 20'009.15 et des recettes correspondantes par CHF 17'100.-.

Le bilan présente encore de nombreux débiteurs impayés. Ils ne sont pas démissionnaires mais reçoivent le bulletin sans suite. Il est décidé pour l'avenir d'amortir cette perte sur débiteurs dans les comptes 2013.

Le document de révision des comptes sera transmis

M. Lamon et M. Gérard Godel acceptent le mandat de réviseur des comptes. Didier Favre remercie les deux réviseurs.

6. Budget 2013

Cotisations : prévu CHF 41'000.-, en baisse pour tenir compte de quelques mauvais payeurs.

Charges :

- CHF 21'000.- d'honoraires.
- Question de droits : CHF 6'000.-
- Frais postaux : CHF 2'500.-
- Manifestations : CHF 5'000.-
- Autre : CHF 2'500.-

Total de charges : CHF 37'000.-.

Résultat projeté : CHF 8'000.-.

Le budget est présenté par Eric Raemy et est accepté à l'unanimité de l'assemblée générale.

8. Présentation des commissions de l'UDI

- Marchés publics

Thème de l'UDI depuis quelques temps. Avait demandé que l'on ne s'occupe pas que de la construction et des problèmes y relatifs. Les marchés publics comprennent des mises en soumission de travaux. Ne voulait se limiter que aux problèmes de construction.

Sur ces entrefaites, lors de la dernière assemblée, on aurait aimé disposer de personnes qui font de la fourniture de matériaux, pour voir les marchés publics dans d'autres domaines. Dans le cadre du principe de la construction, on connaît relativement bien le problème.

Depuis 1994, les accords du GATT seraient ouverts à l'ensemble des entreprises qui sont aptes à soumissionner et à remplir les conditions, y compris les entreprises extérieures à la Confédération. Pour ce faire, il a fallu édicter tout une série de développements.

Au niveau de la Confédération, on a mis en place l'AIMP, qui a pour but de régler l'ouverture réciproque des marchés publics entre les différents cantons.

Avant que la Confédération adhère au marché du GATT, le canton du Valais avait des règles. La soumission était mise en soumission de manière publique. Le canton se réservait une marge de 7% pour les travaux cantonaux. Dans cette marge, le canton pouvait donner une préférence pour une entreprise cantonale ou régionale pour la réalisation des travaux. Cette solution a fonctionné jusqu'en 1994, et les cantons ont fait des lois d'adhésion à l'AIMP et des lois cantonales.

Les marchés concernés sont essentiellement concernent essentiellement l'Etat.

Il a fallu déterminer la gestion entre les cantons pour la concurrence. A un certain moment, le législatif a déterminé de fixer des seuils, moins importants. Au niveau cantonal, les seuils sont beaucoup plus faibles.

Valeurs seuils et procédures applicables aux marchés non soumis aux traités internationaux

Champ d'application	Fournitures (Valeurs-seuils en CHF)	Services (valeurs-seuils en CHF)	Construction (valeurs-seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
Procédure de gré à gré	jusqu'à 100'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 300'000
Procédure sur invitation	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 500'000
Procédure ouverte / sélective	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

Au moment où ces seuils ont été fixés, il a été très difficile de déterminer le montant. Si on veut faire un certain protectionnisme, on a intérêt à mettre les seuils le plus haut possible.



Dans le règlement des marchés publics, il faut aller plus loin. Les entreprises doivent fournir des garanties en matière de charges sociales, d'imposition, de poursuites, etc. Ces documents doivent être fournis. Sur ces éléments-là, il y a des critères difficilement gérables ; les critères de la qualité ou de la compétence professionnelles. Des marchés ont été accordés qu'aux entreprises extérieures au canton. Quand est-ce que l'on peut parler de compétence ? Parfois, une expérience est nécessaire pour pouvoir entrer sur le marché. Nombre d'entreprises ne peuvent pas accéder au marché parce que l'on estime qu'ils n'ont pas les compétences. Le seul moyen aujourd'hui est de s'associer avec des entreprises de l'extérieur.

Des solutions doivent être trouvées pour échapper aux obligations de donner les éléments à des entreprises hors région.

Pierre-Albert Dessimoz invite un maximum de membres à rejoindre la commission ; avec des exemples concrets ; pour apporter des solutions aux problèmes posés.

- **Budget et investissement de l'Etat**

Travail de la commission investissements publics.

Travaillé sur une quinzaine de propositions et la commission a arrêté trois projets.

Une bourse pour l'achat des matières premières

En Valais, volonté d'établir une bourse pour l'achat des matières premières en Valais. Le laps de temps est très important et le financement bloque des fonds, le budget pouvant être utilisé pour favoriser l'innovation ou l'achat de matériel de pointe.

Idee accès à une bourse – un prêt à un taux préférentiel – pour l'achat des matières premières et libérer l'entreprise de cette charge assez importante.

Valider les acquis professionnels

Pour la formation, l'idée est de valider les acquis professionnels pour réorganiser les domaines en mutation.

Objectifs :

- créer un pôle de validation, une banque de données des compétences spécifiques transférables ;
- favoriser les synergies entre les domaines d'activités en régression et les nouvelles opportunités ;
- créer les modules de formations complémentaires pour augmenter le potentiel professionnel.

Créer une plateforme de compétences à disposition des entrepreneurs

Objectifs :

- disposer d'un service de veille juridique (nouvelles lois, règlements...)
- bénéficier de la gestion des risques, actualisation du management
- valoriser les entreprises innovantes, susciter les démarches participatives ou collectives

- **Aménagement du territoire et constructions**

Case postale 1393 – 1950 Sion

Tél. 076 584 34 22

secretariat@udi-valais.ch - www.udi-valais.ch



Didier Favre présente les membres de la commission.

Les enjeux de l'aménagement du territoire dans une région montagneuse

Les montagnes

Quelques statistiques

Conséquences de la LAT et de la Lex Weber pour le Valais

- a. LAT
 - b. Lex Weber
 - c. Mesures anticipées
 - d. Proposition pour définir l'occupation des sols en montagne
- 4) Synthèse des outils à disposition et préconisations
- a. Les outils financiers
 - b. Les outils légaux
 - c. Les outils touristiques
 - d. Objectifs de l'optimisation des outils
- 5) Prochaine étape
- La loi sur le tourisme 2015

André Guinnard relève qu'il faudra prendre des décisions importantes dans le cadre de la loi sur le tourisme. Les primes sociales que nous payons en Suisse représentent environ 102 milliards, 17% est investi dans l'immobilier. Cet argent va de la montagne vers la plaine ; si une partie revenait vers la montagne, ça pourrait permettre de soutenir aussi la construction en montagne.

Aimerait que l'UDI demande une étude de faisabilité juridique chiffrée sur ce que nous pouvons faire avec ces montants.

- **Fiscalité des PME**

La commission est dirigée par Jean-Marc Rogivue. Le niveau d'imposition des entreprises est trop élevé en Valais. La commission travaille à une proposition de révision de la fiscalité pour encourager l'investissement entre entreprises par la possibilité d'amortir les titres comme les investissements mobiliers peuvent aujourd'hui être amortis. Deux motions dans ce sens devront être déposées au Grand Conseil.

9. Divers

La commune offre l'apéritif et une agape aux membres de l'UDI.